

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2021-163

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2021

Sommaire

42_Préf_Préfecture de la Loire / Pôle d'Appui Territorial

42-2021-11-22-00004 - ARRETE N°21 - 106 PAT du 22/11/2021~~??~~modifiant l'arrêté n°2018 / 00054 PAT portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur (2 pages)

Page 3

42_Préf_Préfecture de la Loire / Sous-Préfecture de Roanne

42-2021-11-22-00003 - Arrêté 224-2021 du 22/11/2021 modifiant la composition de la commission consultative des gens du voyage (3 pages)

Page 6

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2021-11-22-00004

ARRETE N°21 - 106 PAT du 22/11/2021
modifiant l'arrêté n°2018 / 00054 PAT portant
renouvellement de la composition de la
commission départementale chargée d'établir la
liste d'aptitude aux fonctions de commissaire
enquêteur



**ARRETE N°21 - 106 PAT du 22/11/2021
modifiant l'arrêté n°2018 / 00054 PAT portant renouvellement de la composition de la
commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de
commissaire enquêteur**

La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** le décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2019 nommant Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire ;
- VU** l'arrêté n°17-16 du 22 février 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Loire ;
- VU** les arrêtés modificatifs n°2019/00038 du 25 octobre 2019 et n°2020/040 du 4 décembre 2020 portant renouvellement de la composition de la commission permanente chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU** l'arrêté n°21-115 du 1^{er} septembre 2021, portant délégation permanente de signature à Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- VU** le courriel du 4 décembre 2020 de Madame Yvonne BARRET, personnalité qualifiée représentant la fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA Loire) ;
- VU** le courrier du 19 juillet 2021 de la Compagnie des commissaires enquêteurs Lyon désignant le représentant pour siéger à la commission d'aptitude des commissaires enquêteurs du département de la Loire au titre de l'année 2022 ;
- VU** le courrier du 10 novembre 2021 de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, désignant le représentant d'une personne qualifiée en matière d'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire

ARRETE :

Article 1er : La commission départementale de la Loire chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est composée comme suit :

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

1/2

Président : La présidente du tribunal administratif de Lyon ou le magistrat qu'elle délègue.

Deux représentants des élus :

Titulaire : Monsieur Jean-François RASCLE, maire de Cuzieu
Suppléant : Monsieur Jean-Marc THELISSON, maire de Saint-Héand.

Titulaire : Monsieur Daniel FRECHET, conseiller départemental
Suppléant : Monsieur Jérémie LACROIX, conseiller départemental.

Deux personnalités qualifiées :

Monsieur Lucien MOULLIER, représentant le conseil départemental Associations Familiales Laïques de la Loire (CDAFAL) ;
Monsieur Bernard SCHUMMER, administrateur de France Nature Environnement Loire (FNE).

Quatre représentants de l'administration :

- la directrice départementale des territoires ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant ;
- la cheffe de service de l'action territoriale ou son représentant.

En outre, un commissaire enquêteur assiste avec voix consultative aux délibérations de la commission départementale :

Titulaire : Monsieur Hervé REYMOND, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Rhône ;
Suppléante : Madame Gisèle LAMOTTE, inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans la Loire.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°2018/00054 PAT modifié du 19 octobre 2018 sont sans changement.

Article 3 : La présidente du tribunal administratif de Lyon et le secrétaire général de la préfecture de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire, et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission précitée.

Fait à Saint-Etienne, le 22 novembre 2021

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général,

SIGNE : Thomas MICHAUD

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2021-11-22-00003

Arrêté 224-2021 du 22/11/2021 modifiant la
composition de la commission consultative des
gens du voyage



**Arrêté n° 224 - 2021 modifiant la composition
de la commission consultative des gens du voyage**

La préfète de la Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SÉGUIN préfète de la Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 84- 2018 du 6 avril 2018 fixant la composition et le fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifié par l'arrêté 249-2020 du 4 décembre 2020,

Vu le courrier du président de conseil départemental de la Loire du 16 août 2021, désignant les représentants du conseil départemental appelés à siéger au sein de la commission consultative des gens du voyage,

Vu le message électronique de SOLIHA Loire du 22 septembre 2021, désignant les représentants de l'association appelés à siéger, suite au changement de direction,

Considérant le renouvellement général suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021,

Sur proposition de Madame le sous-préfet de Roanne,

Arrête

Article 1er : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°84- 2018 du 6 avril 2018 modifié par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2020, relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage est modifié comme suit :



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Roanne

La commission consultative, présidée conjointement par la préfète de la Loire et le président du conseil départemental de la Loire, ou leur représentant, associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage est composée de :

Représentants des services de l'État désignés par le Préfet :

- Mme la Directrice Départementale des Territoires ou son représentant, (DDT),
- Mme le sous-préfet de Roanne, ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et des Solidarités ou son représentant, (DDETS)
- M. le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant

Représentants désignés par le président du conseil départemental :

Titulaires

- M. Jean-François BARNIER,
- Mme Fabienne PERRIN,
- M. Lucien MURZI,
- Mme Danièle CINIERI

Suppléants

- Mme Sylvie BONNET,
- M. Sylvain DARDOULLIER,
- Mme Huguette BURELIER
- M. Jean-Yves BONNEFOY

Représentants des communes et des établissements de coopération intercommunale de la Loire, désignés par l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Loire,

Un représentant des communes :

- Titulaire : Eric BERLIVET, maire de Roche la Molière,
- Suppléant : Marc ARCHER, maire de St Cyprien,

Quatre représentants des EPCI :

- Titulaires

Gilles ARTIGUES, vice-président de St Etienne Métropole,
Valéry GOUTTEFARDE, conseiller communautaire de Loire Forez Agglomération,
Alain ROSSETTI, conseiller communautaire de Roannais Agglomération,
Robert FLAMAND, vice-président de la communauté de communes de Forez Est,

- Suppléants :

Jean-Luc DEGRAIX, conseiller communautaire de St Etienne Métropole,
Sébastien DESHAYES, vice-président de la communauté de communes de Forez Est,
Céline ELIE, conseillère communautaire de la communauté de communes des Monts du Pilat,
Claudine COURT, vice-présidente de Loire Forez Agglomération.

Standard : 04 77 23 64 64
Télécopie : 04 77 71 42 78
Site internet : www.loire.gouv.fr
Rue Joseph Déchelette
42328 Roanne Cédex

2/3



Personnes représentant les associations de Gens du Voyage, associations intervenant auprès des gens du voyage ou personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

Association ARTAG

- Titulaire : Martine DUCULTY,
- Suppléant : Xavier POUSSET,

Ligue des Droits de l'Homme, St Etienne

- Titulaire : Jean-Marie FAYOL NOIRETERRE,
- Suppléant : Martine FOMBARLET,

Ligue des Droits de l'Homme, Roanne

- Itidel FADHLON, ou son représentant,

SOLIHA

- Titulaire : Delphine LAURENT, directrice de SOLIHA Loire,
- Titulaire : Isabelle LACASSAGNE,
- Suppléant : Laëtitia LHERMET,
- Suppléant : Elsa VACHON

Représentants désignés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,

- Chantal LARGERON, présidente de la CAF Loire ou son représentant
- Kier ZENNAF, administrateur CAF ou son représentant

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Roanne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une copie sera adressée à chacun des membres.

Le 22 novembre 2021

La préfète,

Signé

Catherine SÉGUIN